

CONTRAT D'ACCUEIL BÉNÉVOLE

Les conditions d'accueil indiquées ci-dessous devront être celles effectivement réservées à l'animal, celles-ci étant en rapport avec son caractère et les motivations de notre œuvre.

Le non-respect de ces conditions entraîne l'annulation du contrat et autorise BULL'S FRIENDS à reprendre l'animal sans préavis.

BULL'S FRIENDS ASSOCIATION CONFIE EN ACCUEIL À:

Civilité : Mr/Mme Nom Prénom : Le Guiader Sylvain et Gwendoline

Adresse: 8 bis rue Arthur Mal enfin apt3

Code postal : 62430 Ville : Sallaumines

Pays: France E-mail: Gwendoline.boulanger2@gmail.com

Tel. Fixe: Tel. Mobile: 0629490996

BULL'S FRIENDS ASSOCIATION CONFIE EN ACCUEIL L'ANIMAL CI-APRÈS DÉSIGNÉ :

Nom complet: HAIZE Race: bulldog anglais

Date de naissance : 04/12/2011 Sexe : femelle

Numéro de tatouage/puce électronique : 250269604527218

Date de début de l'accueil : 09/06/2018



Bull's Friends Association

L'ACCUEILLANT S'ENGAGE ENVERS BULL'S FRIENDS ASSOCIATION:

- A traiter l'animal comme un membre de la famille, et en particulier :
- A lui donner une nourriture adaptée à ses besoins 2 fois par jour (3 fois si < 6 mois) *
- A lui mettre de l'eau fraîche et propre constamment à disposition
- A ne pas le faire vivre à l'attache ou en chenil et à lui assurer un habitat décent et chauffé l'hiver
- A ne pas le faire vivre en permanence à l'extérieur et à le faire dormir à l'intérieur
- A ne pas utiliser de collier anti-aboiement, anti fugue, électrique ou étrangleur à pointes
- A ne pas l'enfermer dans une cage de transport en dehors d'un voyage
- A le sortir minimum trois (3) fois par jour et au moins 1 heure 30 min s'il vit en appartement
- A avertir Bull's Friends en cas de changement de domicile
- A avertir Bull's Friends si l'animal est malade, disparaît ou décède
- A contacter Bull's Friends dans le cas où l'accueillant souhaite se séparer de l'animal avant qu'il ne soit adopté, afin que l'association le récupère dans un délai raisonnable
- A ne pas s'opposer à l'adoption de l'animal sauf si l'accueillant lui-même souhaite adopter l'animal
- A accepter la visite d'un représentant de l'association Bull's Friends, sans conditions
- A donner régulièrement des nouvelles de l'animal à l'Association Bull's Friends
- A rendre le carnet de santé à la fin du contrat
- La famille d'accueil ne pourra tenir pour responsable l'Association pour toutes dégradations effectuées à son domicile durant le temps de l'accueil



Bull's Friends Association

- Le remboursement des croquettes peut être effectué sous présentation du ticket d'achat et sur base des croquettes Solignac agneaux riz soit 29€50/12 kg
- Toute visite médicale devra être visée par votre superviseur Bull's Friends pour pouvoir prétendre à un remboursement, sans cet accord ou sauf urgence sanitaire
 L'association se verra dans l'obligation de ne pouvoir prendre en charge ces visites

Remarques :			

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires dont un est à retourner à

Bull's Friends Association

Monsieur Jean-Clément Aubrun Bâtiment F16 28 rue de Savigny FR-91390 Morsang sur Orge France

Fait à : Arras Le 08/06/2018

L'accueillant (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Visa du délégué ou membre du Bureau pour Bull's Friends Association

Réfèrent : L.O